



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 02 septembre 2020

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 : **Dépôt des déclarations de candidature**

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020, à la préfecture du Cher, salle du Duc Jean, selon les horaires suivants :

- 1^{er} tour de scrutin : de 8h30 à 11h00
- 2^{ème} tour de scrutin : de 15h30 à 17h30.

Les déclarations de candidature en vue du 1^{er} tour des élections des sénateurs doivent être déposées du lundi 7 septembre au vendredi 11 septembre 2020 à la préfecture du Cher, bureau de la réglementation générale et des élections (accès Place Marcel Plaisant) de : **9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.**

S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, les déclarations de candidature devront être déposées auprès du bureau de la réglementation générale et des élections, le jour du scrutin, **au plus tard à 15h00.**

Le dossier de candidature est composé :

- d'un CERFA n° 18217*02 de déclaration de candidature du candidat,
- d'un CERFA n° 18218*02 de déclaration de candidature du remplaçant de sexe opposé,
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) **du candidat et du remplaçant,**
- d'une attestation d'inscription sur une liste électorale délivrée dans les trente jours précédant le dépôt de candidature ou la copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé ou, si le candidat n'est pas inscrit sur une liste électorale, un bulletin n°3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois **du candidat et du remplaçant,**
- de la copie de la déclaration du mandataire financier.

Contact presse
Direction de la citoyenneté
Bureau de la réglementation générale
et des élections

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr